

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

Le 28 septembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la communauté de communes « Rhône Crussol » s'est réuni en session ordinaire à Guilherand-Granges, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY.

**Date de convocation : Vendredi 22 septembre 2023**

**Etaient présents :**

Mme GAUCHER, Mme CHEBBI, M. CLOUE, M. COQUELET, M. GOUNON, Mme MALLET, Mme RENAUD, M. DUBAY, Mme FORT-BRISQUET, M. GERLAND, M. GUIGAL, M. LE GALL, Mme METTRA, Mme QUENTIN-NODIN, Mme VOSSEY-MATHON, M. AVOUAC, M. PONTAL, M. LAFAGE, M. MONTIEL (à partir de la délibération n°2023-114), M. COULMONT, M. POMMARET, Mme LEJUEZ, M. MIZZI, Mme MORFIN, Mme SIMON, M. RIAILLON, M. DUPIN, M. DEVOCHELLE.

**Etaient absents excusés :**

Mme COSTEROUSSE, M. DARNAUD, M. PONSICH, M. RANC, Mme RIFFARD, Mme SALLIER, M. CHAUVEAU, Mme SICOIT, Mme ROSSI, Mme PEYRARD, M. MONTIEL (jusqu'à la délibération n°2023-113), Mme SORBE, M. DIETRICH, Mme GOUMAT.

Madame Brigitte COSTEROUSSE, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Bernard GOUNON.

Monsieur Mathieu DARNAUD, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Sylvie GAUCHER.

Monsieur Régis PONSICH, étant absent excusé a donné pouvoir à Monsieur André COQUELET.

Monsieur Kévin RANC, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Isabelle RENAUD.

Madame Jany RIFFARD, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Jacky CLOUE.

Madame Brigitte SALLIER, étant absente excusée a donné pouvoir à Madame Josette MALLET.

Monsieur Gérard CHAUVEAU, étant absent excusé a donné pouvoir à Monsieur Frédéric GERLAND.

Madame Julie SICOIT, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Thierry AVOUAC.

Madame Geneviève PEYRARD, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Olivier MONTIEL, à partir de la délibération n°2023-114.

Madame Laëtitia GOUMAT, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Denis DUPIN.

Mme ROSSI, Mme PEYRARD (jusqu'à la délibération n°2023-113), M. MONTIEL (jusqu'à la délibération n°2023-113), Mme SORBE, M. DIETRICH, membres titulaires absents excusés n'ont pas été remplacés.

Madame Magali MORFIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUN 2023</b>
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

<b>INTERCOMMUNALITE</b> <i>Rapporteur : Monsieur Jacques DUBAY - Président</i>		
<b>2023-111</b>	<b>Programme LEADER 2023-2027 - Désignation représentants au Comité de Programmation</b>	<b>Unanimité</b>
	Désignation des représentants au Comité de Programmation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Madame Anne SIMON - Représentante titulaire,</li> <li>▪ Monsieur Jacques DUBAY - Représentant suppléant.</li> </ul>	
<b>2023-112</b>	<b>Programme LEADER 2023-2027 - Convention relative à l'entente intercommunale pour l'organisation de la phase opérationnelle du programme LEADER 2023-2027 du Groupe d'Action Locale Ardèche</b>	<b>Unanimité</b>
	Signature d'une nouvelle convention relative à l'entente intercommunale pour l'organisation de la phase opérationnelle du programme LEADER 2023-2027 du Groupe d'Action Locale « Ardèche ».	
<b>2023-113</b>	<b>Convention d'entente relative au service de gestion des animaux errants et convention constitutive de groupement de commandes pour la gestion de la fourrière animalière de Valence</b>	<b>Unanimité</b>
	Approbation de deux conventions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la convention d'entente entre les Communautés d'Agglomération Arche Agglo, Privas Centre Ardèche, Valence Romans Agglo et les Communautés de Communes Porte de Dromardèche, Rhône Crussol et Val de Drôme relative au service de gestion des animaux errants,</li> <li>- la convention constitutive de groupement de commandes pour la gestion de la fourrière animale de Valence.</li> </ul> Partenariat à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée de 3 ans renouvelable.	

<b>ADMINISTRATION GENERALE / PERSONNEL</b> <i>Rapporteur : Madame Sylvie GAUCHER - Vice-Présidente déléguée à l'administration générale, la famille et la parentalité</i>		
<b>2023-114</b>	<b>Délégations de pouvoirs au Président et au Bureau - Modifications</b>	<b>Unanimité</b>
	Modification de la délibération prise le 03 février 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout de la délégation au président pour effectuer auprès de la SAFER des demandes de préemption avec ou sans révision de prix,</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout de la délégation au Président concernant l'octroi des subventions pour l'aide en faveur des logements du parc public et dans le cadre du règlement d'aide à la réalisation d'audits énergétiques des copropriétés,</li> <li>• Autorisation au Président de déléguer ses compétences à la responsable du service des marchés publics.</li> </ul> <p>Le reste des délégations est sans changement.</p>	
<b>2023-115</b>	<p><b>Accueil de jeunes en Service National Universel (SNU)</b></p> <p>Signature d'un contrat d'engagement entre Rhône Crussol, l'Etat et les représentants légaux d'une jeune volontaire qui souhaite pour réaliser une Mission d'Intérêt Général à la médiathèque de Saint-Péray. Pas de contrepartie financière.</p>	<b>Unanimité</b>
<b>2023-116</b>	<p><b>Remplacement de Monsieur Jean-Paul COMTE (Saint Sylvestre) au Syndicat Mixte Bassin Versant du Doux</b></p> <p>Décès de M. Jean-Paul COMTE, conseiller municipal de la commune de Saint Sylvestre Monsieur Jean-Paul COMTE avait été désigné représentant titulaire de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte Bassin Versant du Doux, il sera donc remplacé par Mme Laëtitia GOUMAT.</p>	<b>Unanimité</b>

<b>FINANCES</b>		
<i>Rapporteur : Monsieur Jacques DUBAY - Président</i>		
<b>2023-117</b>	<p><b>Admission en non-valeur – Budget principal</b></p> <p>Formalisation de l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables du budget principal pour un montant de 103,22 €.</p>	<b>Unanimité</b>
<b>2023-118</b>	<p><b>Décision modificative n°1 – Budget principal</b></p> <p>Les modifications portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la recette ADS,</li> <li>- la compensation TH 2022,</li> <li>- le prélèvement pour hausse de taux de TH entre 2017/2019,</li> <li>- les travaux d'électrification rurale du SDE,</li> <li>- l'augmentation des recettes de taxes de séjour,</li> <li>- la CVAE : modification d'imputation budgétaire,</li> <li>- le chapitre 012 charges de personnel,</li> <li>- la modification des inscriptions budgétaires relatives à la petite enfance.</li> </ul>	<b>Unanimité</b>
<b>2023-119</b>	<p><b>Révision des bases minimums de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)</b></p> <p>Révision des bases minimums de Cotisation Foncière des Entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2024.</p>	<b>Unanimité</b>

<b>ASSAINISSEMENT</b>		
<i>Rapporteur : Monsieur Jacques DUBAY - Président</i>		
<b>2023-120</b>	<b>Régularisation occupation domaine CNR par les réseaux d'assainissement n°16104 à Guilherand-Granges</b>	<b>Unanimité</b>
	Convention avec la CNR pour la régularisation de l'occupation temporaire du domaine concédé suite aux travaux d'assainissement réalisés sur le Boulevard Charles de Gaulle à Guilherand-Granges avec une prise d'effet rétroactive au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 35 ans. Redevance annuelle au profit de la CNR = 177 € HT (valeur 2018)	

<b>ENVIRONNEMENT</b>		
<i>Rapporteur : Monsieur Denis DUPIN - Vice-Président délégué à l'environnement et aux ressources naturelles</i>		
<b>2023-121</b>	<b>PCAET - Mise en place d'une subvention poêle à bois/pellets ou inserts performants</b>	<b>Unanimité</b>
	Mise en place d'une subvention pour le remplacement d'un chauffage vétuste par un poêle à bois ou à pellet possédant le label « Flamme Verte ». Budget total alloué par la communauté de Communes = 6 000 €. Aide attribuée en fonction du revenu fiscal du ménage.	
<b>2023-122</b>	<b>PCAET - Mise en place d'une subvention récupérateurs d'eau de pluie</b>	<b>Unanimité</b>
	Mise en place d'une subvention à destination des particuliers pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie, à compter de novembre 2023 pour une durée de 12 mois (ou jusqu'à épuisement des fonds alloués). Budget total alloué par la communauté de Communes = 7 000 €. Aide attribuée en fonction de la capacité de stockage du récupérateur d'eau de pluie, avec un plafond de 300 €.	
<b>2023-123</b>	<b>PCAET - Appel à projets citoyen concernant les projets de développement durable</b>	<b>Unanimité</b>
	Mise en place d'un appel à projets citoyen concernant des projets de développement durable suivant 2 thématiques : adaptation au changement climatique et sensibilisation aux enjeux énergétiques et climatiques. Budget total alloué par la Communauté de Communes = 6 000 €. Aide attribuée comprise entre 300 et 1 500 € en fonction du coût total du projet et de son impact positif environnemental sur le territoire.	

<b>CULTURE / PATRIMOINE</b>		
<i>Rapporteur : Madame Anne SIMON - Vice-Présidente déléguée à la culture, au patrimoine et aux espaces naturels sensibles</i>		
<b>2023-124</b>	<b>Convention d'objectifs Atout Association 07 avec le Conseil Départemental pour le musée archéologique de Soyons</b>	<b>Unanimité</b>

	Convention « Atout Association 07 » avec le Département de l'Ardèche pour la poursuite des actions visant à dynamiser le musée archéologique de Soyons, pour une durée de 3 ans, soit 2023 à 2025. Subvention pour l'année 2023 = 10 000 €.	
2023-125	<b>Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 entre le Département de l'Ardèche, la ville de Saint-Péray, la Compagnie Zinzoline et la Communauté de Communes</b>	Unanimité
	Convention quadripartite afin d'organiser les modalités de partenariat par leur soutien financier pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel élaboré par la Compagnie Zinzoline, pour une durée de 3 ans, soit 2023 à 2025. Engagements pour Rhône Crussol : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ subvention annuelle de 25 000 € pour la direction artistique du festival Mimages</li> <li>▪ aide logistique</li> </ul>	

<b>HABITAT / LOGEMENT</b> <i>Rapporteur : Monsieur Jacques DUBAY - Président</i>		
2023-126	<b>Approbation de la convention OPAH 2024-2028</b>	Unanimité
	Convention entre la Communauté de Communes, l'Etat et l'Anah et les communes de Guilhaud-Granges et Saint-Péray pour le lancement d'une nouvelle OPAH, pour une durée de 5 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	
2023-127	<b>Marché de prestations d'animations et suivi de l'OPAH 2024-2028</b>	Unanimité
	Lancement d'une procédure formalisée pour le marché de prestations d'animations et de suivi de l'OPAH d'une durée globale de 5 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024. Montant estimatif de la prestation pour les 5 ans = 744 600 HT.	
2023-128	<b>Approbation du règlement d'aides à la réalisation d'audits énergétiques des copropriétés</b>	Unanimité
	Approbation du règlement des aides à la réalisation d'audits énergétiques des copropriétés : aide de 50 % plafonnée à 3 000 € par copropriété.	
2023-129	<b>Participation financière 2023 au Fonds Unique Logement (FUL)</b>	Unanimité
	Pour l'année 2023 : 0,15 cts/habitants, soit 5 083,50 €.	

<b>URBANISME</b> <i>Rapporteur : Monsieur Michel MIZZI - Vice-Président délégué à l'urbanisme et au PLUI</i>		
2023-130	<b>Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Soyons</b>	Unanimité
	Approbation de la modification de droit commun avec prise en compte des observations des personnes publiques associées et des recommandations du commissaire enquêteur.	

2023-131	<b>Rapport d'activité 2022 du SCOT du Grand Rovaltain</b>	Unanimité
	Présentation du rapport d'activité 2022 en qualité de membre du syndicat.	

<b>AGRICULTURE</b>		
<i>Rapporteur : Monsieur Jean RIAILLON - Vice-Président délégué à l'agriculture et la viticulture</i>		
2023-132	<b>Acquisitions de parcelles agricoles Lieudit Brégard à Soyons</b>	Unanimité
	Dans le secteur du Brégard, la SAFER maîtrise 22 463 m <sup>2</sup> de terrains à vocation agricole dont la rétrocession à la communauté de communes est proposée pour un coût total de 120 476 €.	
2023-133	<b>Essaimage du projet Keyline design - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et de la CNR</b>	Unanimité
	Rhône Crussol et Arche Agglo souhaitent déployer l'expérimentation d'hydrologie régénérative selon la méthode « Keyline Design » auprès de quinze exploitations agricoles du territoire (7 sur Rhône Crussol, 8 sur Arche Agglo). Sollicitation de subventions auprès de la CNR et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	

<b>ECONOMIE</b>		
<i>Rapporteur : Monsieur Thierry AVOUAC - Vice-Président délégué au développement économique et à l'emploi</i>		
2023-134	<b>Partenariat avec la Chambres des Métiers et de l'Artisanat 2023-2026</b>	Unanimité
	Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône Alpes à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2023 jusqu'au 31 décembre 2026 Participation financière pour Rhône Crussol = 17 262 €	
2023-135	<b>Délégation au Département de l'Ardèche de la compétence d'octroi de l'aide en matière d'immobilier d'entreprise</b>	Unanimité
	Délégation au Département de l'Ardèche de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise selon différents critères.	
2023-136	<b>Candidature au dispositif Territoires d'Industrie Phase 2 et à l'AMI Rebond Industriel</b>	Unanimité
	Suite au lancement d'une nouvelle phase du programme Territoires d'Industrie et au lancement de l'AMI Rebond Industriel, Rhône Crussol souhaite participer à ces deux dispositifs.	

<b>FONCIER</b>		
<i>Rapporteur : Monsieur Jacques DUBAY - Président</i>		
2023-137	<b>Echange de parcelles entre la Communauté de Communes et la Commune de Saint-Péray - Lieudit « Marelle »</b>	Unanimité

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partie à détacher des parcelles AM n°941 et AM n°1032 = 5 205 m<sup>2</sup> cédée par la Communauté de Communes à la commune de Saint-Péray</li> <li>▪ - Partie à détacher de la parcelle AM n°125 = 5 503 m<sup>2</sup> cédée par la Commune de Saint-Péray à la Communauté de Communes</li> </ul>	
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

<b>GESTION DURABLE DES DECHETS</b>		
<i>Rapporteur : Monsieur Jacques DUBAY - Président</i>		
<b>2023-138</b>	<b>Soutien financier aux communes souhaitant s'équiper de point « propreté » avec des colonnes enterrées ou semi-enterrées</b>	<b>Unanimité</b>
	Ce soutien financier aux communes (équivalent au prix d'achat d'une colonne aérienne) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Multimatériaux de 5 m<sup>3</sup> = 1 800 € HT</li> <li>▪ OMR de 5 m<sup>3</sup> = 1 830 € HT</li> <li>▪ Verre de 4 m<sup>3</sup> = 1 800 € HT</li> </ul>	

<b>DECISIONS DU PRESIDENT</b>
Aucune observation

Fin de la réunion à 19h40

Le Secrétaire de séance,  
Magali MORFIN



Le Président,  
Jacques DUBAY



Affiché le :05 octobre 2023